



LE DROIT D'IMAGE

Par vaytor

BONJOURS

esque j'ai le droit de publier un capture d'ecran d'un profil qui est publique sur les reseaux sociaux

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend du contenu de ce profil. Un texte ou une image peut être protégé par le droit d'auteur.

De nombreux films sont diffusés publiquement à la télévision mais cela n'autorise pas à les copier pour les diffuser soi-même. Et c'est la même chose pour le contenu d'un profil public sur un réseau social.